

DÉNOMINATION

de la rue François-Grast, du chemin Grange-Cusenaz
et de l'avenue Godefroy.

Du 7 novembre 1933

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu l'opportunité de donner une dénomination au chemin perpendiculaire au chemin de Roches; non loin du « Clos Mallet-Dupan »;

Vu les confusions fréquentes que fait le public concernant les noms de Richemont et Ferrier donnés à des artères se trouvant dans deux quartiers différents de la Ville;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

Vu les propositions et divers renseignements donnés par le service des Archives d'Etat en date du 4 juillet 1933 et 6 octobre 1933;

Vu le préavis favorable formulé par la Ville de Genève, en dates des 19 septembre 1933 et 23 octobre 1933;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

ARRÊTE:

De donner le nom de:

1. *Rue François-Grast* au chemin actuellement sans issue perpendiculaire au chemin de Roches (en souvenir de François Grast, 1803-1871, musicien, compositeur de la partie musicale des Fêtes des Vignerons de 1851 et 1865 et d'autres œuvres musicales).

2. *Chemin Grange-Cusenaz* au chemin de Richemont actuel compris entre la route de Frontenex et le chemin de Grange-Canal; cette nouvelle dénomination est le nom ancien du lieu-dit, qui a donné par corruption le nom de « cuisine » actuellement en usage pour un chemin perpendiculaire à la route de Frontenex (voir Louis Blondel: *Les Faubourgs de Genève au XV^e siècle*, 1919, p. 90-91).

3. *Avenue Godefroy* à l'avenue Ferrier comprise entre la route de Chêne et l'avenue de la Gare des Eaux-Vives, en souvenir des deux célèbres juristes et magistrats qui sont également des illustrations mondiales et qui ont tous les deux professé à l'Académie de Genève au XVI^e et au XVII^e siècle.

Certifié conforme:

Le Chancelier: Eugène MULLER.
